



Organisation
panaméricaine
de la Santé



Organisation
mondiale de la Santé
BUREAU RÉGIONAL DES
Amériques

54^e CONSEIL DIRECTEUR

67^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR LES AMÉRIQUES

Washington, D.C., ÉUA, du 28 septembre au 2 octobre 2015

Point 7.6 de l'ordre du jour provisoire

CD54/INF/6
10 juillet 2015
Original : espagnol

C. ORGANISATIONS SOUS-RÉGIONALES

Introduction

1. Le présent rapport d'avancement a pour objectif d'informer les États Membres sur les progrès de l'accomplissement, au cours de l'exercice 2014-2015, des accords et résolutions liés à la santé publique, dans le cadre des processus d'intégration sous-régionale, qui sont d'intérêt pour les Organes directeurs de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) et les divers organismes de coopération internationale.
2. De même, le rapport fait état des progrès concernant les activités réalisées au titre des conventions et accords de coopération signés entre l'OPS et les entités d'intégration au niveau sous-régional.

Antécédents

3. Le cadre de la coopération technique infrarégionale est soutenu par la résolution CD45.R6, approuvée par le Conseil directeur en 2004. À partir de l'approbation de la résolution mentionnée, la coopération technique sous-régionale a été inscrite dans la politique budgétaire dans le but de favoriser le renforcement de la collaboration de l'OPS avec les processus d'intégration des trois sous-régions : Amérique centrale, Caraïbes et Amérique du Sud.

Analyse de la situation

4. Actuellement, par le biais de la signature d'accords et de protocoles d'entente spécifiques, l'OPS/OMS fournit la coopération technique aux processus d'intégration sous-régionale mentionnés plus avant. Le présent rapport comporte un tableau des nouveautés et des progrès réalisés dans l'application de résolutions prioritaires émanant de ces processus d'intégration, leur relation avec les activités de l'OPS, et les mesures que l'Organisation a appuyées.
-

- a) **Amérique centrale**
- Système d'intégration centraméricain (SICA) : Conseil des ministres de la santé d'Amérique centrale et de la République dominicaine (COMISCA)
 - Réunion du secteur santé d'Amérique centrale et de la République dominicaine (RESSCAD)
 - Projet Mésoamérique
- b) **Caraïbes**
- Communauté des Caraïbes (CARICOM) : Conseil pour le développement humain et social (COHSOD)
- c) **Amérique du Sud**
- Communauté andine : Organisme andin de la Santé/Accord Hipólito Unanue (ORAS/CONHU)
 - Marché commun du Sud (MERCOSUR) : Réunion des ministres de la santé du Mercosur et sous-groupe de travail N° 11 « Santé » (SGT 11)
 - Union des Nations sud-américaines (UNASUR) : Conseil sud-américain de la santé
 - Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique (ALBA)
 - Organisme du Traité de coopération amazonienne (OTCA)

Entités d'intégration en Amérique centrale

Système d'intégration centraméricain (SICA) - COMISCA¹

COMISCA		
Forum technique et politique	Accords et résolutions liés à l'OPS	Répercussions pour la sous-région et progrès
XLII ^e réunion du COMISCA (juin 2015)	Résolution No. 11 : Demander aux organismes de coopération, en particulier à l'Organisation panaméricaine de la Santé, un appui technique et financier durant le processus d'élaboration du Plan de santé du COMISCA 2016-2020.	La cohérence avec le Plan stratégique de l'OPS 2014-2019 est encouragée et, dans le cadre d'actions de renforcement des institutions d'intégration sous-régionale, un soutien a été apporté au COMISCA pour l'évaluation du Plan de santé 2010-2015 et la formulation du Plan de santé pour l'Amérique centrale 2016-2020.
	Résolution No. 13 : sur la stratégie régionale des médicaments.	Appui à la Commission technique sous-régionale de médicaments (CTSM) dans la préparation du projet de stratégie régionale des médicaments alignée sur les cadres de l'OMS et de l'OPS.

¹ Lien pour consulter les informations sur le SICA : <http://www.sica.int/>.

COMISCA		
Forum technique et politique	Accords et résolutions liés à l'OPS	Répercussions pour la sous-région et progrès
	Résolution No. 15: sur les ressources humaines pour la santé.	Appui à la Commission technique des ressources humaines de la santé dans la préparation d'études sur la mobilité des médecins et infirmières, et dans le catalogue de processus de certification et de reconnaissance des titres entre les pays d'Amérique centrale.
Réunion extraordinaire du COMISCA (28 septembre 2014)	Résolution No. 4 : Exhorter les organismes de coopération internationale à accompagner et appuyer l'exécution de la politique régionale de santé 2015-2022.	La politique régionale de santé du SICA, approuvée par le COMISCA en septembre 2014, a été introduite au Sommet des présidents du SICA, tenu à Belize en décembre 2014 et approuvée lors de cette réunion. Cette politique représente un progrès pour la formulation d'une stratégie de coopération sous-régionale.

RESSCAD²

RESSCAD		
Forum technique et politique	Accords et résolutions liés à l'OPS	Répercussions pour la sous-région et progrès
Accords de la XXX ^e RESSCAD tenue les 17 et 18 octobre 2014, dans la ville de San Salvador (El Salvador)	Accord 3, point 6 : sur la couverture sanitaire universelle : demander la coopération technique de l'OPS pour appuyer le développement des processus participatifs destinés à définir la feuille de route nationale sur la voie de l'accès universel à la santé et de la couverture sanitaire universelle.	L'OPS a accompagné techniquement et financièrement l'exécution de consultations nationales pour l'élaboration de la <i>stratégie pour l'accès universel à la santé et la couverture sanitaire universelle</i> . Dix-neuf pays et territoires ont parachevé les consultations nationales. Les pays centraméricains ont progressé dans l'élaboration de la feuille de route pour atteindre l'accès et la couverture universels en matière de santé.
	Accord 4, point 3, sur le renforcement des autorités réglementaires nationales : élaborer un accord de coopération entre SE-COMISCA, l'autorité	

² Lien pour consulter les informations sur RESSCAD : <http://www.paho.org/resscad/>.

RESSCAD		
Forum technique et politique	Accords et résolutions liés à l'OPS	Répercussions pour la sous-région et progrès
	réglementaire nationale de référence et l'OPS, pour le renforcement des autorités réglementaires nationales de chaque pays.	l'élaboration d'une proposition de règlement technique centraméricain de bioéquivalence ; cette proposition sera présentée au Conseil des ministres de l'Économie (COMIECO) pour procéder aux démarches nécessaires afin d'obtenir son approbation et sa mise en vigueur, du fait que le conseil est l'entité qui émet toutes les normes techniques liées à la qualité et l'efficacité des médicaments.
	Accord 4, point 4 : avec l'appui de l'OPS-SE-COMISCA procéder à la coordination avec les autorités réglementaires nationales des propositions de réglementation technique centraméricaine sur l'interchangeabilité, la pharmacovigilance et les bonnes pratiques de stockage et de distribution pour que le SE-COMISCA les présente au SIECA en 2015.	Durant 2014, les normes de bonnes pratiques de stockage et de distribution sont entrées en vigueur pour que le règlement technique correspondant soit émis au cours du premier semestre de 2015.
	Accord 5, point 1 : sur les maladies transmissibles (virus chikungunya et maladie à virus Ebola) : reprendre les recommandations du comité d'urgence du RSI, document de l'OPS sur la maladie à virus Ebola (septembre 2014). ³	L'OPS/OMS a mobilisé une équipe technique pour la préparation de la réponse à des cas éventuels de maladie à virus Ebola en Amérique latine et dans les Caraïbes, dans le cadre du Règlement sanitaire (RSI, 2005).
	Accord 7 : sur la fonction de la RESSCAD face à la politique régionale de la santé du SICA : coopération technique de l'OPS/OMS pour le groupe de travail (PPT RESSCAD, PPT CISSCAD, PPT FOCARD-APS et SE-COMISCA) pour la	Le groupe de travail a été formé par PPT XXXI RESSCAD (Honduras), PPT XXIX (Guatemala) et PPT XXX (El Salvador), PPT CISSCAD, PPT FOCARD-APS, SE COMISCA, OPS. La proposition sera présentée en juin 2015, pour examen.

³ Progrès sur la voie d'une position régionale concernant le Règlement sanitaire international (document [CD53/14](#)).

RESSCAD		
Forum technique et politique	Accords et résolutions liés à l'OPS	Répercussions pour la sous-région et progrès
	formulation de la proposition de structure, organisation et gouvernance de la santé.	

*Projet Mésoamérique*⁴

Projet Mésoamérique		
Forum technique et politique	Accords et résolutions liés à l'OPS	Répercussions pour la sous-région et progrès
Projet Mésoamérique	Accord entre l'OPS et l'Agence mexicaine de coopération internationale pour le développement (AMEXCID.)	L'OPS apporte son appui dans l'élaboration des plans directeurs pour la dengue, le chikungunya, le paludisme et la sécurité routière.

Entités d'intégration dans les Caraïbes

*CARICOM*⁵

5. L'instance institutionnelle du CARICOM qui réunit les ministres de la Santé est le Conseil pour le développement humain et social (COHSOD). Le COHSOD se consacre à la promotion de la santé, de l'éducation et des conditions de vie et de travail dans la communauté des Caraïbes.

6. Les ministres de la Santé se réunissent traditionnellement au siège de l'OPS, juste avant la Conférence sanitaire panaméricaine ou le Conseil directeur. La réunion la plus récente s'est tenue les 27 et 28 septembre 2014, à Washington, D.C., et a été qualifiée de COHSOD spécial.

7. Le 4 novembre 2014, les chefs de gouvernement de la communauté des Caraïbes (CARICOM) se sont réunis à Port-d'Espagne (Trinité-et-Tobago) dans le cadre de la 17^e réunion extraordinaire. Les chefs de gouvernement ont abordé les problèmes de santé publique, se concentrant sur les deux défis actuels de santé publique auxquels se heurte la communauté : la maladie à virus Ebola et la flambée du virus chikungunya.

CARICOM		
Forum technique et politique	Accords et résolutions liés à l'OPS	Répercussions pour la sous-région et progrès
COHSOD spécial, 27 et 28 septembre 2014	Accorder la priorité aux domaines d'étude et à l'inclusion de personnel dans des activités de coopération	

⁴ Lien pour consulter les informations sur le Projet Mésoamérique : http://www.proyectomesoamerica.org/joomla/index.php?option=com_content&view=article&id=229&Itemid=57.

⁵ Lien pour consulter les informations sur CARICOM: www.caricom.org.

CARICOM		
Forum technique et politique	Accords et résolutions liés à l'OPS	Répercussions pour la sous-région et progrès
	technique : il a été convenu de promouvoir une plus grande coopération entre l'OPS et l'Agence de santé publique des Caraïbes (CARPHA), pour aider les États Membres à adopter des mesures novatrices destinées à relever les nouveaux défis.	
	La nécessité d'une politique sur la consommation d'alcool dans les Caraïbes : maintenir comme priorité de santé publique dans les Caraïbes la réduction des dommages liés à l'alcool.	<i>Le Plan d'action pour réduire la consommation nocive d'alcool</i> approuvé par l'OPS en 2011 a été révisé.
	Renforcement de la protection sociale et de la prévention des blessures dues à la violence à travers un cadre régional pour application. Alignement du plan régional de prévention des blessures dues à la violence sur la CCH IV et le programme de développement pour l'après-2015.	
	Actualisation des directives de traitement du VIH sur l'initiative pour éliminer la transmission de la mère à l'enfant : avec l'appui de l'OPS, promouvoir la mobilisation de ressources destinées au financement de la coopération technique.	
	Le contenu du projet et l'application du protocole d'entente, signé en 2013 entre l'Argentine/CARICOM-CARPHA/OPS ont été approuvés.	
17 ^e réunion extraordinaire de la Conférence des chefs de gouvernement de CARICOM (4 novembre 2014)	Les chefs de gouvernement ont souligné que les réponses aux maladies doivent être un effort communautaire, et qu'aucun État Membre de la CARICOM ne doit lutter seul contre ces problèmes de santé publique. La réunion a approuvé les mesures adoptées jusqu'alors par CARPHA, l'OPS, l'Organisation des États des Caraïbes orientales, le Secrétariat et le Gouvernement de	Parmi les composantes du plan d'action en 10 points pour enrayer Ebola qui a émané de la réunion, on peut citer : établir un mécanisme de coordination régionale de la maladie à virus Ebola (RCME, selon son acronyme en anglais) avec CARPHA comme président, qui

CARICOM		
Forum technique et politique	Accords et résolutions liés à l'OPS	Répercussions pour la sous-région et progrès
	Cuba, afin d'établir et de renforcer les capacités régionales pour faire face à la maladie à virus Ebola. ⁶	<p>comprendrait CARICOM et les secrétariats de l'OECO, IMPACS, CDEMA ; de même, Cuba serait invité à participer. Le RCME aura la responsabilité immédiate d'élaborer une stratégie régionale intégrale pour aborder la préparation à la maladie à virus Ebola, en collaboration avec l'OPS/OMS. D'autre part, l'OPS/OMS, les Nations Unies et d'autres associés et contributeurs au développement seraient invités à une réunion dans un délai d'un mois, afin d'amplifier l'efficacité de la réponse collective.</p> <p>Plusieurs États Membres de la CARICOM faisaient partie des pays dans lesquels l'OPS/OMS, en collaboration avec CARPHA, a mené à bien les évaluations de la préparation à la maladie à virus Ebola dans le cadre du Règlement sanitaire international (2005).</p> <p>L'OPS/OMS a également réalisé les activités de coopération technique avec les États Membres concernant les mesures intégrées de lutte contre les vecteurs pour la maîtrise des flambées du virus chikungunya.</p>

⁶ Lien avec le communiqué de presse de la réunion : http://www.caricom.org/jsp/pressreleases/press_releases_2014/pres243_14.jsp?null&prnf=1.

CARICOM		
Forum technique et politique	Accords et résolutions liés à l'OPS	Répercussions pour la sous-région et progrès
23 ^e réunion des médecins chefs de santé à St. George's (Grenade), 22-23 juin 2015	Adoption d'une proposition du Secrétariat de la CARICOM pour revoir la coopération des Caraïbes en santé (CCH III) et déterminer des mécanismes pour attirer des parties prenantes à CCH IV.	
	Examen du travail de CARPHA.	L'OPS a reçu le rapport de la première année de mise en œuvre du plan de travail de l'OPS-CARPHA pour l'exercice biennal 2014-2015.
	Examen des progrès des réalisations liées à la déclaration de Port-d'Espagne sur les maladies non transmissibles.	Une réunion de parties prenantes dans le domaine des maladies non transmissibles s'est tenue à Bridgetown (Barbade), les 8 et 9 juin 2015. La discussion a porté sur l'intensification des efforts pour aborder les maladies non transmissibles.
	De même ont été discutées les questions du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015, en particulier l'Objectif 3, ses buts et le cadre de suivi et d'évaluation.	
	Diverses questions prioritaires pour la CARICOM émanant de la 68 ^e Assemblée mondiale de la Santé ont également été abordées.	

Entités d'intégration en Amérique du Sud

*Communauté andine (CAN)—Organisme andin de Santé/Accord Hipólito Unanue (ORAS/CONHU)*⁷

8. Au titre du Système d'intégration andine de la Communauté andine, l'Organisme andin de Santé/Accord Hipólito Unanue (ORAS/CONHU) agit en tant que secrétaire exécutif de la réunion des ministres de la Santé de la zone andine (REMSAA).⁸ L'OPS participe à ces réunions en qualité d'organisme de conseil technique sur la santé. La

⁷ Lien pour consulter les informations sur l'ORAS-CONHU : <http://www.orasconhu.org/>.

⁸ Lien pour consulter les informations sur la REMSAA: <http://www.orasconhu.org/remsaar/resoluciones-8/>.

dernière REMSAA s'est tenue aux îles Galapagos (Équateur) les 26 et 27 mars 2014. La XXXV^e REMSAA se tiendra le 21 septembre 2015 dans la ville de Cochabamba (Bolivie).

ORAS-CONHU		
Forum technique et politique	Accords et résolutions liés à l'OPS/OMS	Répercussions pour la sous-région et progrès
Réunion REMSAA du 27 mars 2014	Résolution REMSAA XXXIV/488 : par l'intermédiaire du Secrétariat exécutif de ORAS/CONHU, demander au Fonds stratégique de l'OPS la préqualification de médicaments identifiés dans les pays comme étant d'accès difficile du fait qu'ils sont stratégiques, essentiels et de coût élevé.	En conformité au plan d'action de la politique andine sur les médicaments, au second semestre de 2014 une proposition de stratégie d'accès aux médicaments a été élaborée pour être présentée à la prochaine REMSAA ; cette stratégie incorpore les éléments d'achat avec le Fonds stratégique, la consolidation des besoins de médicaments d'accès difficile et orphelins, la préqualification de médicaments et la promotion auprès de l'industrie pour la fabrication des médicaments d'accès difficile.
	Résolution REMSAA XXXIV/490 : appui à l'élaboration, exécution, suivi et évaluation de la politique andine de santé interculturelle.	Un plan d'action sur la santé interculturelle a été élaboré. Ses progrès ont été examinés au cours de la réunion tenue les 30 et 31 mars 2015 au Pérou avec la participation active de l'OPS/OMS.
	Résolution REMSAA XXXIV/491 : mise en œuvre de la politique andine sur le handicap.	La résolution cherche à promouvoir l'usage de la Classification internationale du fonctionnement (CIF) dans les pays andins afin d'homologuer les concepts et les critères et de les aligner sur les résolutions approuvées par l'Assemblée mondiale de la Santé et le Conseil directeur de l'OPS/OMS.

Marché commun du Sud (MERCOSUR) :⁹ Réunion des ministres de la santé du MERCOSUR et États associés (RMSMetEA) et sous-groupe de travail N° 11 « Santé » (SGT 11)

9. Les thèmes de la santé sont abordés dans le sous-groupe de travail N° 11- Santé et la réunion des ministres du MERCOSUR et États associés (la Réunion). La première est l'instance technique composée par des représentants des États Parties du MERCOSUR. Son principal objectif est la formulation et l'harmonisation de normes communes dans le MERCOSUR dans chaque domaine de compétence. La Réunion a pour principaux objectifs d'harmoniser les politiques stratégiques liées à la santé publique compatibles avec les priorités régionales ainsi que de disposer de plans et de programmes d'action pour leur application de façon conjointe. Elle dispose d'un comité de coordination et de 12 commissions intergouvernementales. Les États Membres exercent tour à tour la présidence pro tempore tous les six mois. Au premier semestre 2015, le Brésil était président, et au second semestre de 2015 la présidence revient au Paraguay. Les réunions se tiennent dans le pays qui exerce la présidence pro tempore. L'OPS participe en qualité d'organisme de conseil technique sur les questions de santé.

MERCOSUR		
Forum technique et politique	Accords et résolutions liés à l'OPS/OMS	Répercussions pour la sous-région et progrès
XXXVII ^e réunion ordinaire des ministres de la santé du MERCOSUR et États associés, tenue le 11 juin 2015	Déclaration de ministres sur la nécessité d'accorder la priorité à la mise en œuvre du registre MERCOSUR de don et de transplantation (DONASUR) dans les États Parties et associés.	Le renforcement de DONASUR est une priorité sous-régionale et la déclaration exprime cette position. De même, l'OPS est priée d'appuyer ce processus de mise en œuvre.
	Mercosur/RMS/Accord N° 01/15 : complémentarité et articulation MERCOSUR-UNASUR dans les organes et forums qui traitent la thématique de la santé.	Considérant l'interaction de l'OPS/OMS avec MERCOSUR et UNASUR Santé, l'exécution de cet accord a une importance spéciale afin de rendre plus efficaces et stratégiques le travail et la collaboration de ces espaces d'intégration et de l'OPS/OMS en faveur de la santé.
	MERCOSUR/RMS/Accord N° 03/15 : recommandation de politiques et mesures réglementaires pour la prévention et le contrôle de l'obésité.	L'accord recommande de promouvoir et d'établir des politiques et des mesures réglementaires pour la prévention et le contrôle de l'obésité, alignées sur les

⁹ Lien pour consulter les informations sur le MERCOSUR : <http://www.mercosur.int/>.

MERCOSUR		
Forum technique et politique	Accords et résolutions liés à l'OPS/OMS	Répercussions pour la sous-région et progrès
		accords de l'OMS, l'OPS et le plan d'action pour la prévention de l'obésité chez les enfants et les adolescents. Cet accord recueille les actions qui sont entreprises de manière individuelle par pays, et les inscrit dans le programme sous-régional.
	MERCOSUR/RMS/Accord N° 04/15 : Coûts économiques et sociaux associés au tabac.	L'accord cherche à identifier des mécanismes destinés à garantir la durabilité économique et financière des politiques nationales de lutte antitabac et est aligné sur la Convention-cadre pour la lutte anti-tabac et sur les recommandations émanant de la Conférence des Parties de la convention (COP).
	Déclaration des ministres de la Santé du MERCOSUR pour l'approbation du protocole d'accord de coopération entre MERCOSUR et l'OPS.	Le protocole d'entente entre la Directrice de l'OPS et les ministres de la Santé du MERCOSUR étant signé le 11 juin 2015, les ministres déclarent d'intérêt l'approbation de la résolution GMC N°18/15. Cet accord est important pour le travail de l'OPS/OMS avec le MERCOSUR.

*Union des Nations sud-américaines (UNASUR)*¹⁰

10. Le Conseil sud-américain de la Santé (CSS) de l'UNASUR est composé d'un Comité de coordination, un secrétariat technique et cinq groupes techniques. Le Secrétariat technique, composé du président pro tempore et de représentants de deux pays (le président pro tempore antérieur et le président suivant), convoque et appuie les réunions du Conseil. À partir de décembre 2014, l'Uruguay occupe la présidence pro tempore, pour une période d'un an. La prochaine réunion du Conseil de la Santé sud-américain se tiendra le 11 septembre 2015 dans la ville de Montevideo.

¹⁰ Lien pour consulter les informations sur le Conseil sud-américain de la Santé : www.unasursg.org.

UNASUR		
Forum technique et politique	Accords et résolutions liés à l'OPS/OMS	Répercussions pour la sous-région et progrès
Déclaration du Conseil de la Santé sud-américain : Préparation et réponse face à la maladie à virus Ebola et coopération avec les pays frères de l'Afrique, 2 décembre 2014	Accord No. 1 : charger le Comité de coordination du Conseil de la Santé d'élaborer, dans un délai de 60 jours, un cadre pour les actions de coopération de l'UNASUR dans le domaine du Plan stratégique de l'OPS/OMS, en vue de renforcer les capacités nationales et régionales afin de prévenir et affronter la maladie à virus Ebola en tant qu'un événement d'une importance internationale ou tout autre événement extraordinaire qui pourrait être considéré de même nature ; ce cadre considérerait les aspects de surveillance épidémiologique, de diagnostic de laboratoire, de traitement clinique et de la communication des risques.	L'OPS/OMS a mobilisé une équipe technique pour la préparation de la réponse à d'éventuels cas de maladie à virus Ebola en Amérique latine et dans les Caraïbes, dans le cadre du Règlement sanitaire international (RSI, 2005).

*Alliance bolivarienne pour les Peuples de notre Amérique (ALBA-TCP)*¹¹

11. L'Alliance a été créée à La Havane (Cuba) le 14 décembre 2004 suite à un accord entre le Venezuela et Cuba.

ALBA-TCP		
Forum technique et politique	Accords et résolutions liés à l'OPS/OMS	Répercussions pour la sous-région et progrès
Résolution du Sommet extraordinaire du 20 octobre 2014 à La Havane (Cuba) sur la réponse à la menace de la maladie à virus Ebola	Point 18 : charger les ministres de la Santé des pays de l'ALBA-TCP d'élaborer un plan d'action à la lumière des propositions de la réunion technique de spécialistes et directeurs, et leur application immédiate en coordination avec l'OPS/OMS. Il a été convenu que ce plan devrait être présenté à la considération des Chefs d'État et de gouvernement de l'ALBA-TCP.	L'OPS/OMS a mobilisé une équipe technique pour la préparation de la réponse à d'éventuels cas de maladie à virus Ebola en Amérique latine et dans les Caraïbes, dans le cadre du Règlement sanitaire international (RSI, 2005).

¹¹ Lien pour consulter les informations sur l'ALBA : www.portalalba.org.

Organisation du traité de coopération amazonienne (OCTA)¹²

12. Le Traité de coopération amazonienne (TCA), signé en 1978 par la Bolivie, le Brésil, la Colombie, l'Équateur, le Guyana, le Pérou, le Suriname et le Venezuela, est l'instrument juridique qui reconnaît la nature transfrontalière de l'Amazonie. En 1995, les pays amazoniens ont décidé de renforcer institutionnellement le Traité de coopération amazonienne en créant un Secrétariat permanent doté d'une personnalité juridique. La décision a été mise en œuvre en 1998, avec l'adoption du Protocole d'amendement au TCA qui a officiellement institué l'Organisation du Traité de coopération amazonienne (OTCA) comme mécanisme responsable du perfectionnement et du renforcement du processus de coopération élaboré dans le cadre du Traité.

13. Dans le cadre du nouveau Programme stratégique 2012-2020, l'OPS/OMS a réalisé des activités de coopération technique avec la Coordination de la santé du Secrétariat permanent de l'OTCA.

Proposition

14. Identifier dans chaque sous-région les priorités communes parmi les processus d'intégration auxquels l'OPS pourrait fournir une coopération technique, afin d'éviter le chevauchement des efforts et maximiser l'usage des ressources techniques et financières.

15. Établir un système d'information et de suivi qui permet aux États Membres et à l'OPS de suivre l'accomplissement des résolutions, accords et protocoles signés par l'Organisation sur les processus d'intégration sous-régionale, en utilisant une plate-forme d'accès facile.

Mesure à prendre par le Conseil directeur

16. Le Conseil directeur est prié de prendre note du présent rapport et de formuler les recommandations qu'il juge pertinentes.

- - -

¹² Lien pour consulter les informations sur l'OTCA : <http://otca.info/portal/index.php?p=index>.